DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :
FIXATION D'UN MONTANT EN CENTS PAR LITRE AU TITRE DES COÛTS D'EXPLOITATION QUE DOIT SUPPORTER UN DÉTAILLANT EN ESSENCE OU EN CARBURANT DIESEL

MODÈLE DE RÉFÉRENCE
(MODÈLE COMMERCIAL ET VOLUME ANNUEL DE VENTES)

1. Références : (i) Pièce C-Costco-0004, page 5;
(ii) Pièce C-Costco-0004, page 8.

Préambule :

(i) « *Que les coûts d'exploitation considérés doivent être réajustés à la baisse en fonction du nouveau modèle d'essencerie efficace et en fonction de l'augmentation des volumes et des rabais à la rampe disponibles aux détaillants.* »

(ii) « *L'essencerie efficace est conçue pour vendre facilement dix millions cinq cent mille litres (10,5 Ml) d'essence, ou trois fois le volume déterminé par la Régie dans sa décision D-99-133 comme étant le «volume efficace ».* »

Demande :

1.1. Veuillez fournir un ordre de grandeur quant au rabais à la rampe de chargement qu'un détaillant, opérant une essencerie de 10,5 Ml par année, peut obtenir.

ÉLÉMENTS DES COÛTS D'EXPLOITATION
(COMPOSANTES ET VALEURS)

2. Références : (i) Pièce C-Costco-0004, page 8;
(ii) Pièce C-Costco-0004, page 11;
(iii) Dossier R-3399-98, décision D-99-133, Annexe.

Préambule :

(i) « *L'essencerie efficace est aménagée afin de vendre le plus grand volume d'essence possible. Elle est de type libre-service avec méthode de paiement à la pompe. Une ou plusieurs des principales cartes de crédit et les principales cartes de débit sont acceptées. Aucun argent comptant ou chèque n'est accepté. Les postes de ravitaillement sont facilement accessibles sur des îlots. Chacun de ces postes a un débit moyen d'au moins 37,5 litres par minute. La superficie de l'essencerie est suffisamment grande pour permettre au consommateur de s'approvisionner rapidement. Les boyaux sont très longs (14 pieds) et permettent ainsi de faire le ravitaillement des deux (2) côtés du véhicule afin d'accélérer la circulation.*

[…]
L'essencerie efficace vend uniquement de l'essence ordinaire sans plomb et du supercarburant sans plomb. Il est impossible pour des clients d'y laver leurs vitres de voiture ou même d'y gonfler leurs pneus. La circulation est à sens unique et les allées sont très larges pour permettre aux véhicules d'entrer et de sortir rapidement, même en période de grande circulation.
[…]
Un seul employé est nécessaire sur le site. Les heures d'ouverture sont réduites aux périodes achalandées, par exemple, de 8h00 à 21h00 du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h30 le samedi et de 8h00 à 17h30 le dimanche. L'employé ne porte aucun uniforme.
[…]
L'essencerie efficace est conçue pour vendre facilement dix millions cinq cent mille litres (10,5 Ml) d'essence, ou trois fois le volume déterminé par la Régie dans sa décision D-99-133 comme étant le «volume efficace ». »

(ii) « *Une station à quatre (4) pompes et huit (8) becs verseurs a amplement la capacité requise à 37,5 litres/minute de générer facilement des rendements du volume de 10,5 millions.* »

Demande :

2.1. En faisant référence, notamment aux composantes retenues par la Régie dans sa décision D-99-133 (référence (iii)), veuillez fournir, sous forme de tableau, une estimation de tous les coûts que Costco juge nécessaires pour opérer le modèle de référence proposé.

OPPORTUNITÉ DE DÉTERMINER DES ZONES

3. Référence : Pièce C-Costco-0004, page 8.

Préambule :

« *Toutefois, certains joueurs qui désirent effectuer le commerce efficace de l'essence notamment par l'ouverture d'essenceries de haut volume, sont actuellement empêchés de pénétrer le marché en raison des 3¢ fixés au chapitre des coûts d'exploitation, ce pourquoi la Régie doit revoir le modèle de référence.* »

Demandes :

3.1. Veuillez expliquer en quoi les 3¢ fixés au titre des coûts d'exploitation empêchent certains commerçants de pénétrer le marché.

3.2. Veuillez donner des exemples de circonstances particulières où des essenceries de haut volume auraient été empêchées de pénétrer le marché en raison des 3¢ fixés au chapitre des coûts d'exploitation.

4. Référence : (i) Pièce C-Costco-0004, page 8;

(ii) Pièce C-Costco-0004, page 9;
(iii) Statistique Canada, 93-600-x, définition des régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR).

Préambule :

(i) « *L'essencerie efficace est conçue pour vendre facilement dix millions cinq cent mille litres (10,5 Ml) d'essence, ou trois fois le volume déterminé par la Régie dans sa décision D-99-133 comme étant le volume efficace.* »

(ii) « *Costco propose ainsi que le modèle à haut volume et bas prix soit retenu, surtout dans les centres urbains du Québec comportant plus de 50 000 habitants, et forcément dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Ce modèle est caractérisé par l'aménagement et l'opération de l'essencerie afin de maximiser le nombre de consommateurs servis, et par le jumelage avec un autre commerce pour augmenter l'achalandage.*

Costco ne dispose d'aucune information qui lui permettrait de suggérer un modèle de référence qui serait adéquat dans les autres régions du Québec. »

(iii) « *Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants*. »

Demandes :

4.1. Veuillez fournir les hypothèses et produire les éléments de preuve qui sont à la base de la proposition de Costco de fixer le volume de vente d'une essencerie efficace à 10,5 Ml pour les zones urbaines.

4.2. À la référence (ii), il est proposé qu'un modèle de référence propre aux zones urbaines de Québec et Montréal soit adopté. Veuillez identifier et décrire quels sont les critères qui ont été retenus pour identifier ces deux zones urbaines. Veuillez indiquer si d'autres zones urbaines au Québec pourraient rencontrer ces critères et auxquelles un éventuel modèle de référence de zone urbaine pourrait s'appliquer. Si oui, lesquelles?

4.3. Veuillez identifier quels seraient les avantages et désavantages d'utiliser le concept de « régions métropolitaines de recensement » pour distinguer les zones urbaines du Québec des autres zones géographiques au regard de l'essencerie de référence et des coûts d'exploitation d'une essencerie.

4.4. Veuillez identifier quels changements sont survenus aux conditions de marché depuis 2000 qui justifient davantage l'établissement de zones géographiques. Veuillez élaborer.

5. Référence : Pièce C-Costco-0004, page 4.

Préambule :

« *Cette évolution est démontrée, par exemple, par l'ascension fulgurante des essenceries avec un service de restauration rapide, qui constitue une autre manière d'accroître la clientèle en offrant des services ancillaires, et qui n'était pas envisagée au moment où la Régie a rendu la décision D-99-133.*

La Régie se doit de considérer l'arrivée de ces nouveaux modèles de commerce dans le marché qui font preuve d'une efficacité accrue, et ce, nonobstant le fait qu'ils ne répondent pas au modèle plus «typique» élaboré il y a plus de dix ans. »

Demande :

5.1. Veuillez donner à la Régie votre point de vue quant à l'évolution des types d'essenceries au cours des 10 prochaines années.

6. Référence : Pièce C-Costco-0004, pages 1 et 2.

Préambule :

«*Or, jusqu'à présent, le processus de régulation instauré en vertu de la Loi a eu généralement pour effet de permettre aux détaillants de maintenir ou d'augmenter leurs marges au détail, marges qui sont encore plus importantes en ce qui a trait à l'essence super.*
[…]

- *D-2012-050, Tableau 2a), comparaison entre les données de 1999 et 2011.*
- *D-2012-050, Tableau 2b), comparaison entre les données de 1999 et 2011.* »

Demande :

6.1. Veuillez fournir à la Régie des données précédant 1998, permettant d'appuyer l'affirmation de Costco.

7. Référence : Pièce C-Costco-0004, page 6.

Préambule :

« *À cet égard, notons que le nombre de succursales opérées par des commerces de ce type (essenceries liées à un magasin de grande surface) a augmenté lentement au Québec depuis 2004, malgré l'effet dissuasif du Prix minimum estimé trop élevé.* » [nos parenthèses].

Demande :

7.1. Veuillez expliquer pour quelles raisons Costco considère que le Prix minimum estimé est trop élevé.